

COVID 19 // Point de situation du 09-11-2020

3. Dispositifs d'alerte pour les victimes de violences conjugales et intra-familiales en période de confinement

En complément des informations qui vous ont été transmises ce vendredi 6 novembre, vous trouverez ci-dessous les dispositifs mis en place pour soutenir au mieux les femmes et les enfants qui sont victimes de violences conjugales et intra-familiales.

En cas de danger immédiat, les dispositifs d'alerte ont été adaptés pour permettre aux victimes de violences intra-familiales confinées et aux témoins de contacter les forces de sécurité intérieure.

- **Le 17 doit rester le moyen de contact à utiliser en cas d'urgence.** Il permet aux victimes de bénéficier d'une intervention rapide de la police ou de la gendarmerie et que tout soit mis en place pour les protéger.
- **La plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes, disponible sur arretonslesviolences.gouv.fr, est accessible 24h/24, 7j/7.** Elle permet aux victimes de dialoguer en direct et de manière anonyme avec des policiers et des gendarmes spécialement formés et de pouvoir bénéficier d'assistance et de conseils.

Des dispositifs spécifiques ont également été mis en place pour la période de confinement :

- **Le 114 peut être contacté par les personnes victimes de violences par SMS.** À l'origine destiné aux personnes sourdes et malentendantes, le 114 a été étendu, pour la période de confinement, aux victimes de violences intrafamiliales qui seraient confinées, sans possibilité de parler au téléphone.
- **Le dispositif « alerte-pharmacies », mis en place dès le 27 mars 2020 avec le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, est reconduit.** Il permet aux personnes victimes de violences intra-familiales de donner l'alerte, dans les 22 000 officines de métropole et d'outre-mer, et de saisir les forces de l'ordre si besoin, par l'intermédiaire des pharmaciens.

Vous trouverez, sur le lien suivant, le communiqué de presse relatif à la lutte contre les violences intra-familiales qui doivent se poursuivre : http://www.datapressepremium.com/rmdiff/2011616/diff_2025298091120171953.pdf

Je vous invite à diffuser largement ces informations à vos services, vos polices municipales mais également au public.

4. RAPPEL : Dispositif de soutien psychologique et traumatique mis en place par la cellule urgence médico-psychologique (CUMP).

Je vous rappelle que le numéro d'appel régional du dispositif de soutien psychologique et traumatique a été réactivé par la cellule urgence médico-psychologique (CUMP).

Ce numéro est joignable au **05.34.39.33.47** du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.

Celui-ci répond aux problématiques psychiques dans le cadre du Covid-19 à la fois des soignants

et du grand public. Les appels sont gratuits et peuvent être rendus anonymes à la demande de l'appelant.

Vous trouverez en pièce jointe le flyer de présentation du dispositif que je vous invite à diffuser largement.

5. Adaptation de l'offre SNCF Voyageurs en raison de la crise sanitaire

Conformément aux instructions du Gouvernement et en partenariat avec la Région Occitanie, les différents plans de transport TGV, Intercités et liO Trains sont adaptés de manière en prendre en compte les besoins spécifiques des territoires.

Vous trouverez ci-joint une synthèse des circulations maintenues sur les différentes lignes de la région. Cette synthèse présente le dispositif de transport à date, ce dernier étant susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des mesures gouvernementales.

L'ensemble des canaux d'information de la SNCF restent mobilisés pour informer les usagers des adaptations potentielles :

- <https://www.ter.sncf.com/occitanie>
- <https://www.oui.sncf>
- **0 800 31 31 31** - appel gratuit (service disponible du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 14h)
- Twitter "liO TER Occitanie"